

Compte rendu de la CAPD du 26 mars 2012

Le Directeur Académique a prévenu les représentants du personnel SNUipp-FSU23 ce jour à 11h50 du changement de lieu pour la CAPD de 14h de l'Inspection Académique vers la Cité Administrative. Ce changement était justifié par un souci annoncé de disponibilité de salle : il s'agissait là semble-t-il d'un mensonge, la salle étant effectivement vide. Mais nous avons appris que l'accès à l'IA s'était vu strictement contrôlé dès le matin. Alain Favière a dénoncé ce procédé.

Déclaration interfédérale

Sandrine GORGEON lit la déclaration ci-dessous :

Monsieur le Directeur Académique,

La carte scolaire 2012 se déroule dans un climat délétère. Les mobilisations des parents d'élèves des enseignants et des élus envoient au ministère un double message :

- La taxation historique que le ministère souhaite imposer à la Creuse est démesurée de tout point de vue : elle n'est en aucun cas justifiable par une quelconque baisse démographique (que vous organisez par ailleurs en augmentant sans cesse la pression sur la scolarisation des élèves de moins de 3 ans, y compris au mépris des règles en vigueur) ou au regard des besoins de notre département (formation, remplacement...)
- Les orientations que vous avez prises ne sont pas acceptables : les Creusois refusent de voir les élèves les plus fragiles et les plus isolés faire les frais des choix budgétaires opérés notamment à travers les suppressions en RASED, CMPP, SESSAD ou encore EMALA.

Cette mobilisation ne faiblit pas !!! Le 24 février, près de 60 maires et adjoints, élus du peuple, ont demandé à avoir le Ministre comme interlocuteur sur cette question de la carte scolaire. Le lundi 19 mars, ce sont 70% des parents d'élèves de ce département qui n'ont pas mis leurs enfants à l'école pour dénoncer ces mesures. Samedi 24 mars, près de 500 personnes ont encore défilé pour dénoncer le démantèlement du Service Public d'Éducation Nationale.

Pour quelle réponse ? Aucune. Ni les élus ni les parents d'élèves n'ont pu s'exprimer sur les choix opérés au niveau départemental, le CDEN du 24 février n'a pas pu se tenir, compte tenu de l'agitation ambiante et de l'impossibilité d'accéder à l'horaire convenu à la préfecture.

Aujourd'hui, nous exigeons de pouvoir avoir enfin le nécessaire débat sur l'offre scolaire dans notre département. C'est pourquoi, nous vous demandons de prendre contact avec Monsieur le Préfet pour qu'il réponde enfin à notre lettre pour obtenir une date de convocation d'un CDEN avec pour ordre du jour la préparation de la carte scolaire. Nous ne quitterons pas ce bâtiment sans avoir eu gain de cause...

Déclaration de l'ensemble des personnels RASED

Cette déclaration a été rédigée dans le cadre d'une réunion d'information syndicale déposée par le SNUipp-FSU. Réunion d'information syndicale que le DA a tenté d'empêcher 3 jours avant sa tenue « opposant l'intérêt du service » et qu'il a fait précéder d'une rencontre dans l'urgence avec les personnels RASED... : nous n'avons pas cédé, la RIS s'est tenue avec la quasi-totalité des personnels...

Christophe RUBY lit la déclaration ci-dessous :

Déclaration De l'ensemble des personnels RASED

Depuis plusieurs années déjà, nous rencontrons de vives difficultés pour assurer nos missions :

- Réseaux incomplets
- Secteurs plus importants induisant des zones blanches
- Baisse des frais de déplacement
- Réduction du nombre de postes
- Absence de formation initiale malgré des demandes de départ en formation
- Absence de formation continue
- Remise en cause du temps de synthèse
- ...

Aujourd'hui, vous proposez dans le cadre de la carte scolaire la suppression de :

- 3 postes E
- 2 Postes G en RASED
- 1 poste de psychologue scolaire
- 2 postes G en CMPP
- 2,5 postes SESSAD

C'est laisser des enfants, pour lesquels la réponse pédagogique du maître de la classe n'est pas suffisante, s'enfoncer résolument dans l'échec scolaire, la violence ou l'exclusion.

C'est ne plus accompagner les familles et laisser des enseignants désarmés par des enfants qui n'apprennent pas.

C'est donc aggraver encore une situation déjà très difficile...

Nous vous demandons donc de revenir sur vos décisions de fermetures.

Si tel n'était pas le cas, nous nous posons, pour l'année prochaine, la question de l'organisation du fonctionnement des RASED et de l'accomplissement de nos missions définies dans la circulaire de 2009.

Nous vous demandons donc, avant la parution du 1er mouvement de préciser cette organisation, d'explicitier la formule « *Tous les maîtres spécialisés avec les psychologues scolaires constituent pour la circonscription un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté exerçant sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN. Chaque réseau peut fonctionner en antenne, notamment dans les secteurs ruraux. Des organisations spécifiques peuvent être arrêtées par les IEN en tant que de besoin* » parue dans l'arrêté de carte scolaire.

Tous les personnels spécialisés -dont le poste est supprimé ou non puisque chacun est touché à un niveau ou à un autre- doivent pouvoir faire leur choix pour le mouvement en toute connaissance des postes et avec un barème du mouvement clairement définis.

Approbation des procès verbaux des CAPD

CAPD du 13 octobre 2011 : pour : 5 (Administration) contre : 5 (SNUIPP-FSU) : le DA a refusé d'intégrer ses propos sur la direction d'école : « L'IA répond qu'il écrira aux directeurs pour « les féliciter de leur engagement mais aussi pour leur dire que personne ne leur a demandé de faire des annonces [aux EVS retenus après entretiens] et qu'il fallait donc être prudent dans les annonces faites» préférant la formule « Monsieur l'Inspecteur d'Académie répond qu'il sera attentif quant à la communication en direction des directeurs d'école »

CAPD du 13 décembre 2011 : pour à l'unanimité

1. Candidatures à l'inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'écoles à 2 classes et plus

Réinscriptions de droit : Directeurs plus de 3 ans : Corinne BREANT, Paul GIANGIOBBE, Audrey GUERY, Valérie RIBAUT, Jean-François VILDAMNE

Liste aptitude 2010 : Corinne ADENIS, Annie BARTHE, Marion CHAZAL, Geoffroy CLAUD, Joana GASNIER, Dorothée GUILLEMET, Lydie LYRAUD-MULLER, Prisca MISSIOUX, Marie-Eve PEYRAMAURE,

Liste aptitude 2011 : Nicolas ALAMARGUY, Frédéric ANGOIN, Amandine AUCLERC, Claude BARBAUD, Christine BERLEMONT, Éloïse DEGAINE, Thérèse DEGRAIS, Sabrina ELLION, Claire FAUGÈRE, Magalie FRANCOIS-GERARD, Émilie GAUMET, Valérie GODET, Aurore JAGAILLE, Chrystèle LAPRADE, Magalie MIGOT, Caroline PIERRON

Candidats dispensés d'entretien : Théo BAZOS, Patrick BLANPAIN, Carole LACHERADE, Christelle LUGUET, Virginie MOURET, Lucie MERCIER

Candidats ayant passé l'entretien : Audrey Blé rappelle que le SNUipp-FSU est opposé au principe de la liste d'aptitude pour les directeurs et demande que tous les candidats soient retenus. Pour le SNUipp-FSU, tout adjoint ou chargé de classe unique qui souhaite demander un poste de direction devrait pouvoir le faire et la formation qu'il recevra lui permettra d'assurer cette fonction.

Or, cette année, 1 collègue a reçu un avis défavorable de la commission après entretien.

Cette position est d'autant plus étonnante qu'un collègue recalé lors de l'entretien et non inscrit sur la liste d'aptitude a été sollicité pour assurer l'intérim de direction dans son école l'année dernière

Audrey Blé demande les rapports des commissions et les grilles d'appréciation comme promis par le DA il y a 2 ans.

Le DA répond qu'il y a eu un cadre général publié et demande aux IEN les critères effectifs à l'intérieur des commissions.

Les IEN utilisent la grille d'appréciation départementale publiée sur le site de l'IA.

Le SNUipp-FSU demande qu'un vote à bulletin secret ait lieu sur cette situation particulière.

Vote : Pour : 5 ; Contre : 5

Le collègue n'est pas retenu. Le DA propose de rencontrer le collègue concerné pour l'informer de l'avis de la commission.

Le DA soumet au vote le reste de la liste, il n'y a donc que 17 nouveaux inscrits sur la liste d'aptitude :

Coralie BAZOS, Céline BONNERAT, Hélène BOTELLA, Ghislaine CERCLAY, Fabrice COUEGNAS, Patricia DALLONGEVILLE, Stéphanie DAVID, Sylvie FICHANT, Amandine LONC, Valérie MAFAITY, Marie MAUGARD, Yoan MOURET, Stéphane PICOUT, Élodie SEQUEIRA, Brigitte SIMON, Marie-Pauline TEXIER, Céline VIERA DO VALE,

Vote : Pour à l'unanimité

Le SNUipp-FSU rappelle que :

- chaque collègue concerné (reçu ou pas) peut demander à consulter son rapport de commission et la grille d'appréciation.
- Lors de la Commission Administrative Paritaire Départementale du 16 mars 2011 concernant notamment la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école à 2 classes et plus, le DA s'était engagé à mettre à disposition de nos collègues candidats à l'entretien les critères d'appréciation ainsi que des conseils pour réussir cet entretien : cet engagement n'a pas été tenu.

Candidatures aux formations ASH. Année scolaire 2012/2013

2 candidatures option F : Fanny PALLIER et Nicolas GAUTHIER

Le DA précise que ces candidatures sont examinées en fonction des priorités départementales des besoins en formation, de l'enveloppe budgétaire disponible et de l'ouverture des formations académiques ou nationales.

Vote : Pour à l'unanimité

Les 2 candidats sont retenus.

Julien COLOMBEAU demande où est prévue la formation ? Sur quel site ? Selon quelles modalités ? Dans quelles conditions financières ?

Le DA indique qu'il y a une incertitude quant à l'ouverture d'une formation sur l'académie de Limoges, certitude sur Clermont de l'ouverture de la formation option F. Les modalités sont encore inconnues, tant au niveau des temps de regroupements que sur le lieu et les financements de ces formations.

Fabrice COUEGNAS dénonce le fait que des collègues partent en formation après que l'administration ait pris « le soin » d'imposer des conditions d'indemnisation pour l'hébergement et les transports : le montant des remboursements des frais engendrés par la formation sont clairement établis par les textes et ne sont donc pas négociables. Il est inconcevable que les personnels financent eux-mêmes une formation alors même que c'est l'administration qui les envoie pour couvrir les besoins du département qu'elle a elle-même identifiés !!!

Le DA admet que le département n'a pas à faire partir les personnels en formation « au rabais ».

Fabrice COUEGNAS remarque que les suppressions de postes successives dans les RASED ont dissuadé bon nombre de collègues de demander la formation et indique que les collègues du département rappellent tous les jours que ces personnels sont précieux dans le cadre de l'exercice du métier...

Mme Vandeneynde, dans le cadre d'un retour dans le département, demande un départ en formation DEPS sur l'année scolaire 2012-2013. Le DA est défavorable car la collègue veut partir du département.

Fabrice COUEGNAS indique que le département a financé un congé formation pour que la collègue obtienne une licence de psychologie ; Lui refuser le départ en formation rendrait inopérante cette licence pour accéder à un poste de psychologue scolaire puisqu'à partir de l'année prochaine, un master sera nécessaire pour devenir psychologue scolaire. Fabrice COUEGNAS indique donc que l'institution a tout intérêt à laisser la collègue aller au bout de sa démarche.

Le DA demandera au centre de formation les conditions financières d'inscription dans l'hypothèse d'un désengagement du candidat et consultera à nouveau la CAPD.

2. Demandes de congé de formation professionnelle 2012-2013

Luc MARQUES demande combien de mois de congés formation sont attribués au département.

Le DA répond qu'il n'y a plus de contingent, les congés formation sont pris sur le contingent départemental.

4 demandes pour un nombre total de 27 à 30 mois :

Elisabeth DEQUECKER (10 mois), Christelle LENIAUD (6 ou 9 mois), Corinne MARTINET-PEYNE (8 mois), Marie-Pauline TEXIER (3 mois).

Le DA propose de retenir 2 candidats sur une liste principale et les deux autres situations sur une liste secondaire.

Fabrice COUEGNAS demande pourquoi le département veut restreindre les départs en congés de formation et rappelle que les durées demandées ne sont pas énormes au regard des années précédentes.

Le DA invoque la mobilité des personnels et la volonté de surnombre du département pour les départs du département pour justifier ce choix.

Fabrice COUEGNAS indique que dans le cadre des objectifs affichés par le DA dans le cadre des mutations (22 pour les seuls départements de Haute-Vienne, Corrèze et Puy De Dôme), 2 personnels de cette liste peuvent être amenés à partir et donc qu'un avis favorable soit donné à l'ensemble des demandes.

Le DA décide finalement d'accepter les 4 demandes.

Vote : Pour à l'unanimité

Alain FAVIERE redemande comment sont définies les modalités de mise en œuvre des congés formation : est-ce qu'un mois correspond à une offre de 30 jours ouvrés de formation ? Le DA s'était engagé il y a 2 ans à donner réponse en CAPD. Le DA s'était engagé à poser une question écrite au Ministère, et à diffuser ce courrier et la réponse aux organisations syndicales : nous n'avons pas eu copie du courrier.

Le DA répond qu'il transmettra le courrier.

Suspension de séance à la demande du DA.

3. Préparation du mouvement intra-départemental 2012

➤ **Enseignants stagiaires :**

Proposition du DA

➤ *affectation dans des classes pour l'année scolaire (hors classe unique) sur mouvement bloqué à l'issue de la 1ère phase : postes réservés sur le mouvement complémentaire (postes qui se libèrent entre les résultats du mouvement principal et la rentrée scolaire)*

➤ *période de septembre-octobre : affectation temporaire pour le stage de pratique accompagnée dans les classes des tuteurs*

Fabrice COUEGNAS dénonce cette proposition qui consiste à réduire encore la formation des stagiaires qui ne verraient plus qu'un modèle de classe, un cycle, un mode de fonctionnement d'école et renvoie à une vision passéiste de la formation. Ce choix risquerait de mettre artificiellement en échec de jeunes collègues alors même que lors du CHSCT, les délégués du personnel ont alerté le DA sur les difficultés des débuts de carrière (l'augmentation des demandes de dispo et des démissions est plus qu'inquiétante). Fabrice COUEGNAS s'étonne qu'une telle évolution n'ait jamais été discutée dans le cadre du Conseil de Formation. De plus, cette modalité remet en cause la quasi-totalité de l'offre de formation continue dans le département puisque les BM FC ne sont utilisés qu'à 30% pour la formation de l'aveu de l'IA.

Le DA répond que les contraintes budgétaires entraînent à proposer ce type d'accompagnement de la formation. Le département a demandé 12 stagiaires pour pouvoir être en surnombre et faire partir des personnes au cours des phases de permutations.

Fabrice COUEGNAS estime qu'il s'agit d'utiliser les stagiaires à plein temps comme des moyens d'enseignement et que cette modalité n'a pas été intégrée lors de la carte scolaire et cela remet donc en cause l'ensemble des mesures proposées par le DA : on peut se demander quel objectif « obscur » est poursuivi par le DA dans le cadre de la préparation de la rentrée... S'agit-il de « maquiller » les conditions de la rentrée ?

Fabrice COUEGNAS rappelle que le « surnombre » au niveau administratif dépend de critères établis par le ministère.

Le DA explique qu'il n'est pas en mesure actuellement de calculer le surnombre, qu'il dépendra des entrants dans le département à l'issue des inat exeat, des demandes de temps partiel, des congés parentaux, des disponibilités.

Vote sur la proposition du DA : Pour : 5 (Administration) ; Contre : 5 (SNUIPP-FSU)

Fabrice COUEGNAS demande que cette modalité soit présentée en conseil de formation.

➤ Enseignants néo-titulaires :

Proposition du DA

pas de modalités spécifiques participation au mouvement principal

Luc MARQUES fait remarquer que la modalité d'un poste réservé à l'issue du premier mouvement, acquis du SNUipp-FSU, permet une entrée préservée dans le métier sans amputer les possibilités de mouvement pour les personnels titulaires. Si cette modalité n'apporte pas toutes les garanties aux personnels concernés, elle a au moins le mérite de permettre à nos jeunes collègues de connaître avant les congés d'été leur affectation et ainsi prévoir un logement et anticiper la rentrée ce que ne permettrait pas la modalité proposée. De plus, sans concertation, le conseil des IEN a décidé **unilatéralement** d'inspecter les néo-titulaires lors de leur 1^{ère} année : le DA leur propose donc une 1^{ère} inspection sur un poste dont aucun titulaire n'aura voulu... Nous considérons qu'il s'agit ici d'une double peine... C'est pourquoi le SNUipp-FSU 23 demande le maintien des postes réservés pour les T1.

Fabrice COUEGNAS demande à ce que les T1 soient consultés sur ce point.

Le DA propose de réserver des postes, y compris de TRS, à l'issue du premier mouvement.

Vote sur la proposition du DA : Pour : 5 (Administration) ; abstention : 5 (SNUIPP-FSU)

➤ Postes ASH : Participation des enseignants spécialisés sur 2 niveaux de priorité :

Proposition du DA : 1er niveau de priorité : enseignants titulaires de l'option requise pour le poste (départagés au barème sur le 1er niveau), puis : 2ème niveau de priorité : enseignants titulaires d'une autre option spécialisée (départagés au barème sur le 2ème niveau). Cette nouvelle modalité permettrait à tous les enseignants spécialisés de participer au mouvement principal : les enseignants titulaires d'une autre option disposeraient de 3 années sur le poste pour se présenter aux épreuves complémentaires de la nouvelle option choisie. Il serait hypothétiquement proposé des stages d'adaptation aux nouvelles missions

L'IEN ASH précise que la proposition de disposer de 3 années sur le poste pour se présenter aux épreuves complémentaires de la nouvelle option choisie était une erreur, seuls [d'hypothétiques] stages d'adaptation suffiraient à légitimer la titularisation d'un collègue ne possédant pas l'option requise.

Christophe RUBY indique que le SNUipp-FSU est opposé à cette modalité : en effet, nous considérons qu'il s'agit ici de nier la spécificité des formations. Les mises en situation permettent déjà de pouvoir prendre un poste spécialisé dans une autre option que la sienne.

Trois propositions :

- Ceux qui ont l'option peuvent demander les postes spécialisés.
- Ceux qui ont le CAPA-SH d'une autre option peuvent les demander à titre définitif avec une priorité moindre.
- Les mises en situation sont conservées dans l'état.

Dans la période actuelle le SNUipp-FSU est fermement attaché à la présence de personnels spécialisés dans les options correspondantes à leur poste et s'oppose à cette proposition de deuxième niveau de titularisation des personnels spécialisés. Il s'agit ici d'une position fermement établie en cohérence avec la bataille menée dans le cadre de la carte scolaire pour la défense, le maintien et le développement des RASED.

Vote sur la proposition du DA : Pour 3 ; Contre 5 (SNUipp-FSU) ; abstention : 2

Le DA propose de sortir des postes à profil les postes de CLIS, ULIS, Unités d'enseignement (en établissements médico-sociaux ou sanitaires IME, IMPRO, ITEP, hôpital de jour, hôpital) ouverts de droit à ceux qui ont l'option requise. La liste sera diffusée et soumise à relecture très prochainement avant la publication du mouvement.

Alain FAVIERE rappelle qu'il s'agit ici d'une revendication de longue date du SNUipp-FSU.

➤ Mesures de carte scolaire : modalités d'application

Proposition du DA : conditions pour le bénéfice des priorités :

au lieu de : Pour bénéficier d'une priorité d'affectation, il est impératif de solliciter tous les postes à pourvoir (vacants et susceptibles) ouvrant droit à une priorité d'affectation dans l'ordre d'éloignement : dans chacun des groupes concernés ou des sous-groupes choisis selon le choix par nature de poste ou par choix géographique »

proposition : « vacants » seulement

Luc MARQUES fait remarquer que la modalité 2011 a donné entière satisfaction et demande donc les raisons de cette proposition de modification et des explications du cadre d'application.

Le DA répond que c'est dans un souci de simplification pour les collègues.

Mme PASQUET explique que les personnels touchés par une mesure de carte scolaire doivent formuler leurs vœux dans un ordre précis en fonction de leur choix (nature du poste ou géographique).

Alain FAVIERE rappelle que le SNUipp-FSU a déjà demandé à ce que l'administration fournisse la liste des postes à l'avance aux personnels concernés.

Le SNUipp-FSU demande une suspension de séance.

Le DA indique que l'administration ne fournira pas la liste, le SNUipp-FSU se propose d'établir cette liste et de la proposer à validation à l'administration avant diffusion aux collègues concernés.

Vote sur la proposition du DA : Pour 4 ; Contre : 5 (SNUipp-FSU) ; Abstention : 1

Examen des modalités de mouvement et d'application des mesures de carte pour les enseignants chargés des EMALA.

Mme PASQUET explique que les EMALA se trouvent réduites à 2 ETP, établis en 4 mi-temps.

Les personnels concernés vont avoir une priorité sur leur propre poste d'EMALA ou un poste d'adjoint.

Les demi-postes EMALA seront mis au mouvement couplés avec un demi-poste de TRS : les collègues qui souhaiteraient postuler sur ces postes pourront également s'ils le souhaitent le faire sur l'ensemble des « postes à profil » à mi-temps qui, dans l'hypothèse où ils seraient retenus par 2 commissions, pourraient être couplés.

Fabrice COUEGNAS indique qu'il est impératif de revoir les fiches de postes : il n'est pas concevable que les missions restent les mêmes dans le cadre du mi-temps. Le matériel de gym pour les maternelles sera-t-il déplacé ? Si oui, sur quel temps ? Idem pour les malles sciences ? Idem pour les animations école et cinéma ?

Fabrice COUEGNAS indique que des fiches de poste détaillées doivent être transmises avant le mouvement.

Le DA indique que l'IEN d'Aubusson en charge des EMALA est chargée d'établir ces fiches de postes.

➤ **Postes à responsabilités particulières :**

Proposition du DA :

Maintien d'un barème spécifique indicatif ou Classement des candidats par la commission d'entretien

Le SNUipp demande de leur appliquer le barème général (donc sans les points d'entretien) puisqu'il y a déjà le filtre suffisant de la qualification (CAPA-SH, CAFI-PEMF...).

Vote sur la proposition du DA : Pour : 5 (Administration) ; Contre : 5 (SNUipp-FSU)

➤ **Mouvement complémentaire :**

Proposition du DA : Proposition de modification des procédures : Après le mouvement principal :

- *Maintien d'un appel à candidatures sur les postes non pourvus de l'ASH et de direction d'école à 2 classes et plus (sur avis de l'IEN et selon le barème)*
- *Maintien du recueil de fiches de vœux par secteur géographique et par nature de poste.*
- ***Suppression de la publication d'une deuxième liste de postes à pourvoir. Examen global des affectations complémentaires fin juin/début juillet. Ajustements à la rentrée***

Fabrice COUEGNAS ne comprend pas l'intérêt de l'administration pour cette proposition puisqu'elle conduit à affecter des personnels sur des postes qu'ils n'ont pas demandés : cette position va à l'encontre de l'intérêt des personnels et de l'institution. Fabrice COUEGNAS fait constater qu'il s'agit ici d'un engagement du DA qu'il se félicitait de tenir...

Fabrice COUEGNAS fait remarquer que cette orientation est catastrophique pour les personnels qui, compte tenu des suppressions de postes et de l'absence de mobilité des personnels vont être nombreux à ne pas obtenir de poste au 1^{er} mouvement. C'est ici une triste réponse aux résultats des permutations qui ne font que se dégrader depuis 3 ans...

Vote sur la proposition du DA : Pour : 5 (Administration) ; Contre : 5 (SNUipp-FSU)

Fabrice COUEGNAS indique que les orientations prises dans le cadre du mouvement sont dans le droit fil des orientations ministérielles comme c'était également le cas dans le cadre de la carte scolaire.

Propositions du SNUipp-FSU 23 :

Sur la note pédagogique :

Sandrine Gorgeon indique que, dans une négociation préalable, le SNUipp avait demandé un bilan des notes de l'ensemble des collègues en fonction de l'ancienneté, de l'échelon et de l'année d'inspection. **La réponse de l'IA était : L'IA demande aux IEN et aux services d'établir ce bilan qui sera utilisé dans le cadre d'un groupe de travail sur la notation. Ces documents n'ont jamais été fournis.**

Le SNUipp-FSU demande à ce que la suppression de la note au mouvement soit mise aux voix en raison des retards d'inspection notamment.

Le DA indique que l'appréciation littérale sera indiquée en face de la note pour une meilleure lisibilité des collègues comme l'avait demandé à maintes reprises le SNUipp-FSU. C'est la deuxième fois que le DA en prend l'engagement. Gageons que cette fois, il sera suivi d'effet...

Vote : pour 5 (SNUipp-FSU) contre 5 (Administration)

A défaut de suppression de la note, le SNUipp-FSU demande la suspension en attendant que chacun soit entré dans les nouvelles grilles et que les retards d'inspection soient comblés.

Vote : pour 5 (SNUipp-FSU) contre 5 (Administration)

Fabrice COUEGNAS demande la possibilité de dépasser les 30 vœux. Le SNUipp23 dénonce ce principe national alors que tous les postes sont désormais vacants ou susceptibles d'être vacants.

Le DA indique que ce sont les instructions nationales.

Vote : Pour : 5 (SNUipp-FSU) ; Contre : 5 (Administration)

Luc Marquès demande à supprimer l'obligation de formuler des vœux géographiques obligatoires, d'autant plus que l'an dernier, il a été impossible de contrôler les affectations.

Vote : pour 5 (SNUipp-FSU) contre 5 (Administration)

Alain Favière intervient concernant les Temps partiels : le SNUipp est opposé à toutes restrictions (quotité ou organisation : en particulier, sur le 80% sur autorisation et pour les collègues remplaçants).

Vote : pour 5 (SNUipp-FSU) contre 5 (Administration)

En outre, l'IA s'est engagé, à la demande du SNUipp, à ne pas publier les résultats du mouvement avant la CAPD.

➤ **Nomination à titre définitif sur poste antérieurement vacant :**

Une proposition :

BONNERAT Céline - poste de TRS - AUBUSSON Clé des Champs élem
en instance dans l'attente de la réponse de l'intéressée

➤ **Demande de changement de modalité préalable au mouvement**

(demande de fin de nomination à titre définitif au 31/08, soit poste porté vacant au mouvement principal)

Demandes :

BAZOS Théo - CROCQ élémentaire - poste BM congés

COLLANGE Pauline - SAINT FRION - poste adjoint

JAGAILLE Aurore - CHENIERS - poste adjoint

SADERNE Anne - ROYERE - poste adjoint

en instance :

GRENOT Claire - IME LE MONTEIL AU VICOMTE - poste adjoint spécialisé

(information communiquée par téléphone)

Deux demandes sont arrivées au cours du week-end.

TEXIER Marie Pauline : modulateur Jacques Prévert élémentaire

Gaumet Emilie - JOUILLAT - poste adjoint

Le SNUipp-FSU demande à ce que les personnels soient recontactés pour être informés du changement des modalités du mouvement complémentaire avant d'officialiser le changement de statut.

➤ **CALENDRIER (dates indicatives)**

Publication des instructions et des listes de postes

Jeudi 5 avril ou 12 avril - *à préciser*

Ouverture du serveur : lundi 9 avril (ou 12 avril) au mercredi 9 mai inclus.

CAPD mouvement principal : semaine 23

CAPD mouvement complémentaire : semaine 26 ou 27

Questions diverses déposées par le SNUipp-FSU23 :

1- **Accès des personnels à la Hors-Classe** : le traitement de l'accès à la hors-classe étant déterminant pour les personnels, le SNUipp-FSU23 demande quelle est la date prévue pour l'examen de ce dossier. Le DA répond qu'il n'est pas en

mesure de donner des précisions car il est en attente de décisions du ministère (contingent attribué à la Creuse, changement éventuel de barème, ...).

2- Permutations et inéat/exeat : Fabrice COUEGNAS demande quelles sont les mesures envisagées pour réparer les injustices subies par les personnels. Le DA explique que le surnombre a été augmenté dans le département, que c'est une partie de la solution. **Il indique qu'il proposera un groupe de travail.** Fabrice COUEGNAS demande à ce que la Creuse se prononce tôt pour les exeat. Le DA répond qu'une CAPD devrait avoir lieu fin mai. Le SNUipp-FSU23 pense que cette date est beaucoup trop tardive. Pour le SNUipp-FSU il est impossible d'évoquer le manque d'attractivité du département comme explication à l'absence de mutation : en effet, le nombre de collègues demandant à venir en Creuse dans le cadre des permutations représente l'équivalent de 10% des postes du département alors que seuls 9 arrivent à rentrer... On constate qu'une collègue du Puy De Dôme arrive à rentrer en Creuse quand aucun collègue creusois ne peut accéder au Puy De Dôme... Il s'agit bien ici d'une absence de prise en compte des situations personnelles des collègues dans les choix du Ministère. Il est **URGENT pour nous d'apporter d'autres réponses que des groupes de travail** à ce problème.

3- Utilisation d'AFFELNET : Fabrice COUEGNAS demande pourquoi les délégués du personnel n'ont pas été informés de la mise en place dans les écoles de l'application Affelnet. Le SNUipp-FSU23 avait écrit au DA le 19 mars 2012.

Fabrice COUEGNAS précise que le Décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat indique les comités techniques sont consultés, dans les conditions et les limites précisées pour chaque catégorie de comité par les articles 35 et 36 sur les questions et projets de textes relatifs « **Aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels** »

Mme MICHEAUD (DIVES) indique les étapes à suivre : présélection des élèves susceptibles d'aller en sixième, impression des fiches par le directeur et distribution aux parents pour vérification, modification par le directeur au retour. Saisie de masse pour les élèves qui vont dans le collège de secteur et individuelle pour les élèves changeant de collège.

Fabrice COUEGNAS indique qu'il s'agit ici d'utilisation de données personnelles et que le DA demande aux personnels de prendre la lourde responsabilité de les transmettre sans même en informer les familles. Cette tâche se révélera lourde pour les directeurs puisqu'elle correspond à éditer et vérifier l'ensemble des fiches des élèves concernés. Enfin, Fabrice COUEGNAS rappelle que le SNUipp-FSU est extrêmement attaché à la gestion départementale des personnels et des dossiers et qu'à ce titre le SNUipp-FSU est fermement opposé au transfert de charge des personnels administratifs vers les directeurs. Ce d'autant que l'on voit chaque année le sort réservé à ces personnels dans le cadre des cartes scolaires.

4- Considération des personnels dans le cadre de la carte scolaire : Fabrice COUEGNAS déplore les promesses non tenues quant aux suppressions de classes et de décharges de direction (Chambon, Vallière, Aubusson, ...) et l'absence d'interlocuteurs lors des actions des parents dans les écoles (Azérables, Vallière, La Souterraine, ...). Le DA indique qu'il n'a pas tenu les promesses car il a décidé de ne pas fermer toutes les classes prévues initialement et promet de veiller aux situations concernées notamment en leur attribuant quelques jours de décharge.

A noter que, dans le même temps, parmi les collègues concernés, certains se sont déjà vus proposer de perdre un jour de décharge pour faire face aux absences non-remplacées...

5- Projets pédagogiques pour la rentrée 2012 : Nous souhaitons avoir quelques explications concernant les courriers du jeudi 12 janvier 2012 et du jeudi 15 mars 2012. Fabrice COUEGNAS fait remarquer que la demande de constitution des projets intervient bien avant la connaissance des équipes d'école et que, dans la période, les collègues ne sont pas dans l'optique de préparer la rentrée. Il indique que cette modalité va conduire les écoles à ne plus mettre en place aucun projet.

Le DA propose que les collègues déposent les projets à l'inspection académique et qu'ils soient relus par une commission départementale pour avis.

Des précisions seront apportées et une liste des projets concernés sera établie dans le prochain courrier du jeudi. Après discussion, il apparaît que seuls sont concernés les projets qui font appel à des financements de l'inspection académique.

6- Procès verbaux des CDEN du 16 février et du 24 février 2012 : Alain FAVIERE signale que ces PV ne nous ont pas été adressés. Le DA indique que l'administration, elle, les a reçus.

7- Tensions grandissantes dans les écoles : Fabrice COUEGNAS demande quel accompagnement des équipes est prévu pour la gestion des tensions grandissantes dans les écoles. Il rappelle qu'un protocole a été proposé au DA par le SNUipp-FSU23 lors du CHS-CT. Le DA répond qu'un **groupe de travail** sera organisé.

8- Prise en charge des élèves hautement perturbateurs et accompagnement des équipes : Fabrice COUEGNAS demande à avoir des indications quant à la prise en charge de ces élèves et les modalités mises en place pour accompagner les équipes. Le DA indique que « toutes les situations problématiques sont prises en compte par une équipe au sein de l'inspection académique pour des recherches de solution individualisée dans la limite des moyens disponibles ou pouvant être demandés ». Il précise qu'il essaie de recruter des EVS pour tenter de répondre à l'urgence ! Fabrice COUEGNAS indique que, dans ce domaine aussi, c'est souvent le surinvestissement des équipes qui permet d'assurer les conditions de scolarisation de ces élèves.

9- Direction d'école et affectation des EVS dans les écoles : Françoise Charrat demande quels sont les critères pour

affecter les EVS dans les écoles ? Le DA répond que les EVS sont affectés prioritairement dans les classes uniques puis dans les écoles à trois classes puis à deux classes à fort effectif, enfin dans certaines situations évoquées par les IEN.

10- EVS devenant AVS sans formation : nous souhaitons connaître les mesures envisagées pour mettre fin à ces situations. Le DA explique que le premier point du contrat d'un EVS est l'accompagnement des élèves handicapés. Il indique qu'une formation de 60h leur est offerte (+ 18h cette année). Pas de réponse sur la pérennisation des contrats.

Fabrice COUEGNAS déplore que des écoles considérées comme dotée d'une aide administrative se voit en réalité amputée de 60% de ce temps d'aide quand un élève est reconnu en situation de handicap.

11- Inspection/ Notation : nous souhaiterions connaître les suites qui seront données aux différents dossiers. Le DA répond que toutes les réponses ont été apportées. Fabrice COUEGNAS fait remarquer que certains collègues attendent toujours un rendez-vous et ce depuis plusieurs mois.

12-Barème formation continue pour le stage territoire : il nous a été impossible de pouvoir vérifier le barèmes des personnels pour ce stage. Le DA répond qu'il est impossible de fournir plus d'informations que celles qui nous ont déjà été données. Fabrice COUEGNAS demande à ce qu'un système soit mis en place pour garantir la possibilité de contrôle des barèmes par les représentants des personnels.

13- Présentation du projet d'articulation des aides à l'école : le SNUipp-FSU23 demande si un projet est en cours d'élaboration. Le DA répond qu'un projet est en cours, dans ses grands axes, notamment sur la réorganisation des RASED. A noter qu'on entend parler de ce projet depuis 2 ans sans encore en avoir vu ne serait-ce qu'une ébauche... Le SNUipp-FSU23 avec les personnels demande au DA d'explicitier la formule « *Tous les maîtres spécialisés avec les psychologues scolaires constituent pour la circonscription un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté exerçant sous l'autorité et la responsabilité de l'IEN. Chaque réseau peut fonctionner en antenne, notamment dans les secteurs ruraux. Des organisations spécifiques peuvent être arrêtées par les IEN en tant que de besoin* » parue dans l'arrêté de carte scolaire.

Tous les personnels spécialisés -dont le poste est supprimé ou non puisque chacun est touché à un niveau ou à un autre- doivent pouvoir faire leur choix pour le mouvement en toute connaissance des postes et avec un barème du mouvement clairement définis.

14- Absence de réponse aux courriers envoyés : un certain nombre de courriers des personnels comme de leurs représentants sont restés sans réponse. Le DA répond qu'il a répondu à tous les courriers.

Les délégués SNUipp-FSU : Fabrice COUEGNAS, Sandrine GORGEON, Christophe RUBY, Audrey BLE, Alain FAVIERE, Julien COLOMBEAU, Luc MARQUES, Françoise CHARRAT